

SOLVEST SELENY II

- **Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾** et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FRSG00016YB4
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans environ* (hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur).
- **Période de commercialisation :** Du 03/10/2025 au 05/01/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 05/01/2026.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- **Éligibilité :** Compte titres.
- **Produit émis par SG Issuer⁽²⁾, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

*La maturité exacte du produit est de 10 ans et 9 jours.

⁽¹⁾ **L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.**

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22/09/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs non professionnels

Communication à caractère promotionnel



OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché actions par le biais d'une exposition à l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5% (code ISIN : NL0012731905). Le remboursement du produit « Solvest Seleny II » est conditionné à l'évolution de cet indice calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en **retranchant un dividende fixe annuel de 5%**.

- **Un remboursement du capital initial⁽¹⁾**, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas, quelle que soit l'évolution de l'indice à la date de constatation finale dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 2,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale** en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, soit un Taux de Rendement Annuel Brut maximum de 10,00%.
- **Une possibilité de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur** à l'issue du trimestre 4 au trimestre 39⁽²⁾, après une période de notification aux investisseurs de 5 jours ouvrés⁽²⁾, offrant un remboursement du capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale.
- **À l'échéance, la possibilité de recevoir un objectif de gain équivalent à la performance de l'indice multipliée par 3, avec pour minimum un gain de 60%**, si, à la date de constatation finale⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal au niveau observé à la date de constatation initiale⁽²⁾.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 05/01/2026 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas ne prenant pas en compte le montant investi pendant la période de commercialisation. D'autres frais, tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain par trimestre écoulée depuis la date de constatation initiale » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Solvest Seleny II », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 05/01/2026 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À l'issue des trimestres 4 à 39, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors le capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 10,00% dans ce cas.
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ le capital initial majoré d'un gain équivalent à la performance de l'indice multipliée par 3, avec pour minimum un gain de 60%, soit 160% du capital initial (ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ minimum de 4,80%).
- À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance, ce dernier bénéficie du remboursement de son capital initial, quelle que soit l'évolution de l'indice à la date de constatation finale (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).
- Ce produit intègre un effet de levier offrant un gain potentiellement plus élevé comparé à un produit sans effet de levier.

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 40 trimestres environ.
- L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des trimestres 4 à 39 en fonction des conditions de marché.
- L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'en cas de forte hausse du Sous-Jacent, l'Émetteur sera susceptible de rappeler le produit par anticipation à son gré à l'issue des trimestres 4 à 39.
- **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts augmenteront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la hausse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5% est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent **et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 5%** par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
- **L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).**

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR

Du trimestre 4 à 39, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 5 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé⁽¹⁾. L'investisseur reçoit⁽²⁾ alors à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

Le capital initial
+
Un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ maximum de 10,00% dans ce cas)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale (le 07/01/2036), en l'absence de remboursement préalable au gré de l'Émetteur, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 05/01/2026).

CAS FAVORABLE :

Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit le 14/01/2036 :

Le capital initial
+
Un gain équivalent à la performance de l'indice multipliée par 3, qui ne pourra être inférieur à 60%
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ minimum de 4,80%)

La performance de l'indice à l'échéance correspond à son niveau observé à la date de constatation finale par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale, moins 1.

CAS DÉFAVORABLE :

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit le 14/01/2036 :

Le capital initial
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ nul)

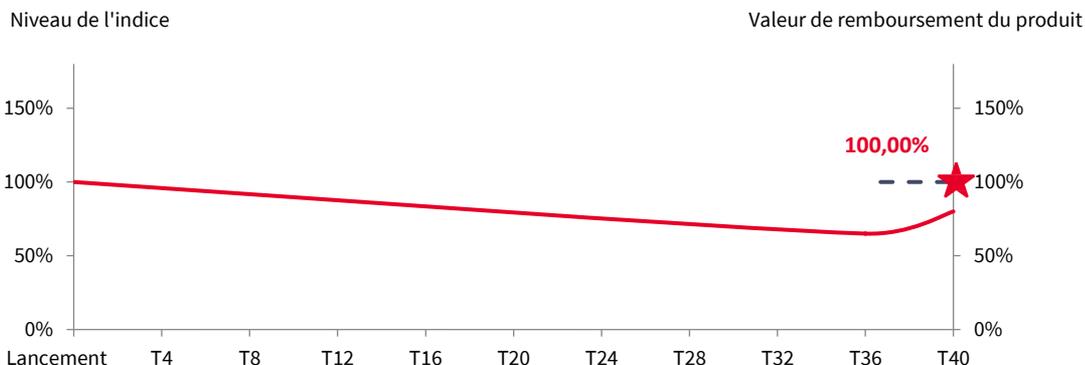
⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

- Évolution de l'indice
- ★ Valeur de remboursement du produit
- Seuil de versement du gain à l'échéance (100%)
- Fin de vie du produit

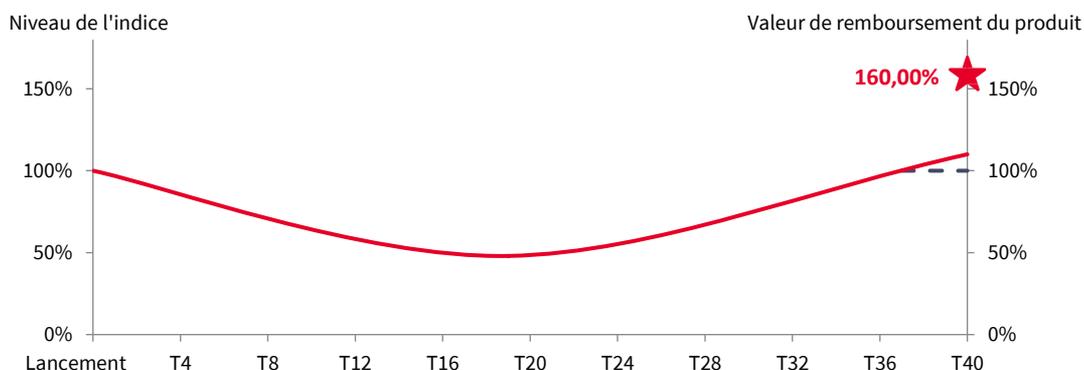
SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



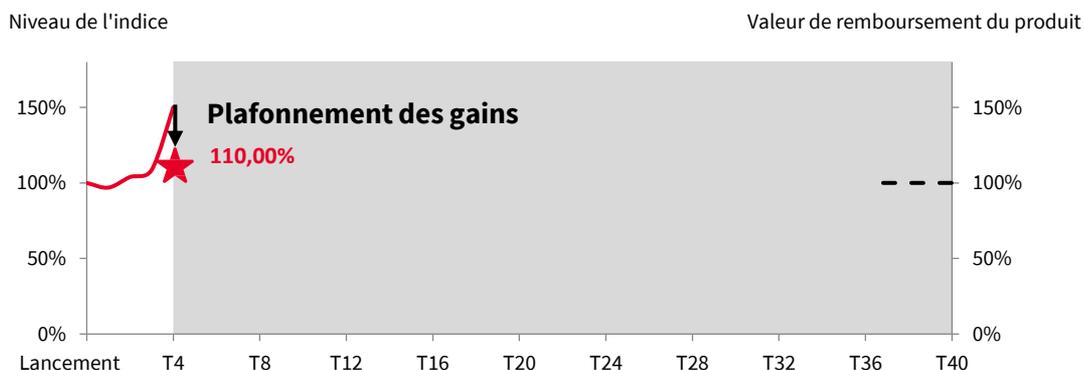
SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ HAUSSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT



SCÉNARIO FAVORABLE

ILLUSTRATION DU MÉCANISME D'ACTIVATION DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'EMETTEUR A L'ISSUE DU TRIMESTRE 4



Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

MARCHÉ BAISSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À la date de constatation finale, l'indice est en baisse par rapport à son niveau initial (soit -20% dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial uniquement.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors nul, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -2,20% pour un investissement direct dans l'indice⁽²⁾.

SCÉNARIO MÉDIAN

MARCHÉ HAUSSIER À L'ÉCHÉANCE DU PRODUIT

- À la date de constatation finale, l'indice enregistre une hausse de 10% et se maintient donc au-dessus du seuil de versement du gain à l'échéance. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, le capital initial majoré d'un gain de 60,00%, soit 160,00% du capital initial dû au mécanisme de gain minimum, sans quoi, l'investisseur aurait reçu 130% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 4,80%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 0,95% pour un investissement direct dans l'indice⁽²⁾.

SCÉNARIO FAVORABLE

ILLUSTRATION DU MÉCANISME D'ACTIVATION DU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AU GRÉ DE L'ÉMETTEUR À L'ISSUE DU TRIMESTRE 4

- À l'issue du trimestre 4, l'Émetteur décide de rembourser le produit par anticipation à sa discrétion. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, le capital initial majoré d'un gain de 2,50% par trimestre écoulé depuis la date de constatation initiale, soit 110,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 10,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 50,00% pour un investissement direct dans l'indice⁽²⁾.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de gestion liés, le cas échéant, au contrat, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 5%.

PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT

ZOOM SUR L'INDICE Euronext® EUROZONE 40 EW DECREMENT 5% :

L'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5%, code ISIN NL0012731905 (ci-après « l'Indice Sous-jacent »).

L'**Indice Sous-Jacent** est un indice de marché actions créé par Euronext dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée en temps réel par Euronext. Il est composé des 40 principales sociétés de la zone Euro. Les actions de l'indice sont équipondérées à chaque date de revue trimestrielle et sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière.

L'**Indice Sous-jacent** est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un dividende fixe annuel de 5% d'indice par an. De ce fait, si les dividendes distribués par les actions composant l'**Indice Sous-jacent** sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau du prélèvement forfaitaire, la performance de l'**Indice Sous-jacent** en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Pour illustrer l'impact du prélèvement forfaitaire en prenant l'indice de référence du marché actions Europe, l'Eurostoxx 50, le niveau historique moyen annuel des dividendes distribués par les composantes de l'Euro Stoxx 50 sur les 10 dernières années représenterait 3,27% (source : SG Engineering SX5E Index à fin 2024) à comparer aux 5% du prélèvement forfaitaire de l'Indice Sous-jacent. Cet écart de prélèvement induirait une sous-performance théorique de 1,73% la première année de l'**Indice Sous-jacent** par rapport à l'EuroStoxx 50.

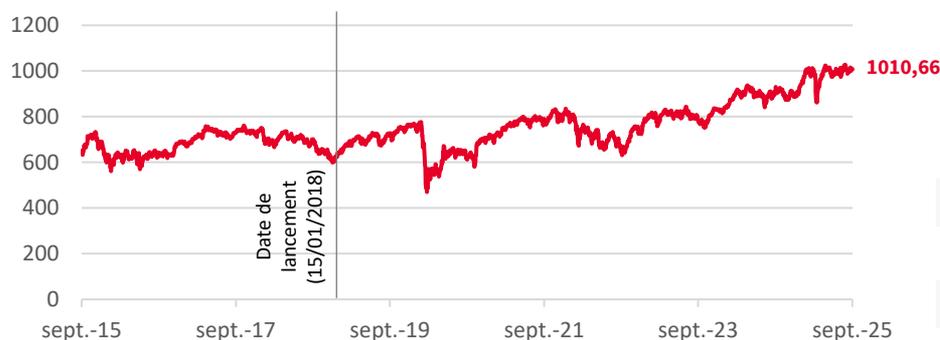
A noter que l'Eurostoxx 50 a été utilisé comme exemple pour se cantonner à un indice de référence notoire et à des données publiques. Nous attirons l'attention de l'investisseur sur le fait que le niveau de prélèvement forfaitaire de 5% par an a été historiquement supérieur au niveau moyen des dividendes nets annuels détachés par les actions composant l'**Indice Sous-jacent** et réinvestis.

Les dividendes passés ont trait à des périodes passées et ne constituent pas une prévision des dividendes futurs.

Pour plus d'information sur l'indice, veuillez consulter le site : www.euronext.com ou alternativement des médias externes tels que : <https://www.boursorama.com/bourse/indices/cours/1rAEZ40/>.

ÉVOLUTION DE L'INDICE Euronext® EUROZONE 40 EW DECREMENT 5% (SIMULÉE JUSQU'AU 15/01/2018) :

En points



Performances cumulées

Indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5% (évolution simulée jusqu'au 15/01/2018)

1 an	11,21%
3 ans	56,51%
5 ans	64,44%
10 ans	54,61%

— Évolution de l'indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5% (évolution simulée jusqu'au 15/01/2018)

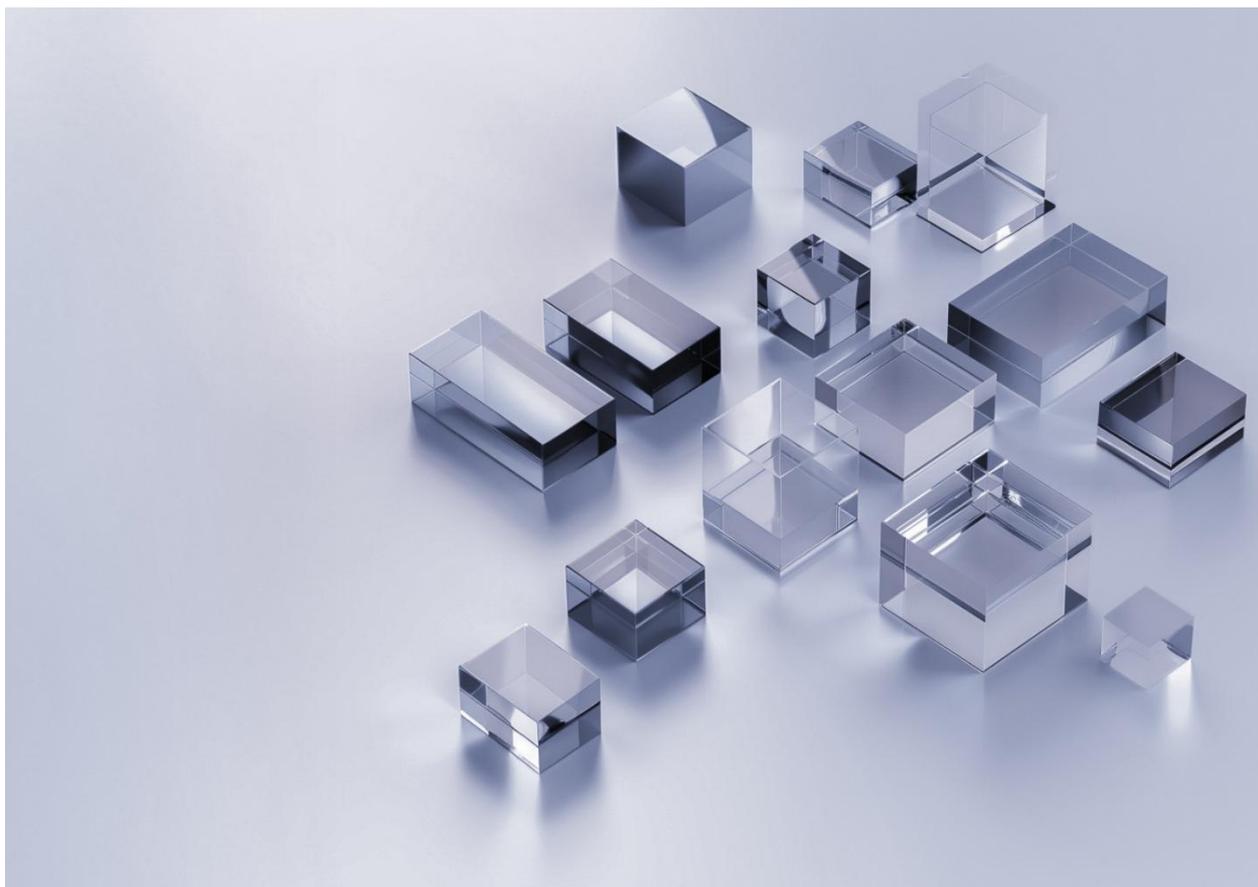
Source : Bloomberg, au 25/09/2025

L'**Indice Sous-Jacent** a été lancé le 15 janvier 2018. Toutes les données précédant le 15 janvier 2018 sont le résultat de **simulations** historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

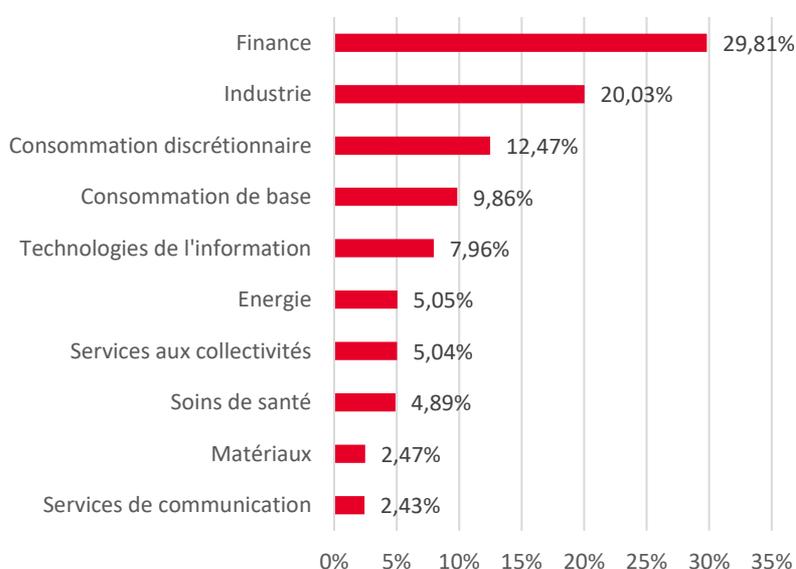
LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

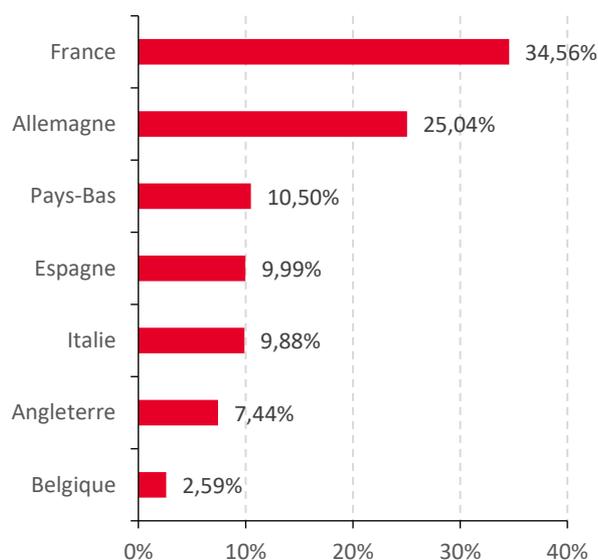
PRÉSENTATION DU SOUS-JACENT



RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg, au 25/09/2025

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement au gré de l'Émetteur.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 22/09/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FRSG00016YB4
Sous-jacent	Indice Euronext® Eurozone 40 EW Decrement 5% (Code Bloomberg : EZ40 Index) calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un dividende fixe annuel de 5% .
Éligibilité	Compte titres.
Offre au Public	France.
Protection du capital	Protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 03/10/2025 au 05/01/2026. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 05/01/2026.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR
Date d'émission	05/01/2026
Date d'échéance	14/01/2036
Date de constatation initiale	05/01/2026
Date de constatation finale	07/01/2036
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	05/01/2027 ; 05/04/2027 ; 05/07/2027 ; 05/10/2027 ; 05/01/2028 ; 05/04/2028 ; 05/07/2028 ; 05/10/2028 ; 05/01/2029 ; 05/04/2029 ; 05/07/2029 ; 05/10/2029 ; 07/01/2030 ; 05/04/2030 ; 05/07/2030 ; 07/10/2030 ; 06/01/2031 ; 07/04/2031 ; 07/07/2031 ; 06/10/2031 ; 05/01/2032 ; 05/04/2032 ; 05/07/2032 ; 05/10/2032 ; 05/01/2033 ; 05/04/2033 ; 05/07/2033 ; 05/10/2033 ; 05/01/2034 ; 05/04/2034 ; 05/07/2034 ; 05/10/2034 ; 05/01/2035 ; 05/04/2035 ; 05/07/2035 ; 05/10/2035
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 0,80% du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valorisation des Titres	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 05/01/2026 par une société de service indépendante financièrement de Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Dans un contexte de tensions géopolitiques, l'évolution future des marchés financiers peut être très incertaine. Dans ces circonstances, les investisseurs devraient conduire une analyse approfondie des risques et des bénéfices potentiels de leurs décisions d'investissement, en tenant compte de ce contexte particulier. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque lié à l'inflation : Si le niveau d'inflation demeure élevé pendant la durée de vie du produit, le rendement « réel » du produit, correspondant à son rendement auquel est soustrait le taux d'inflation, pourrait être négatif

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 01/10/2025, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2025, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « <https://prospectus.socgen.com/> » et/ou sur le site de la Bourse de Luxembourg (<https://www.luxse.com/>) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_émission%20de%20titres%20de%20créance_12.06.2025 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse « https://prospectus.socgen.com/legaldoc_search/FT/FRSG00016YB4/80befb4a-3b92-42e3-be76-014dccb02fd3 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboulement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux États-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des États-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) et/ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « **Cessionnaire Autorisé** » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des États-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des États-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des États-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des États-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des États-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en œuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés**. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice Solactive Eurozone Social Screened 50 Decrement 5% : L'instrument financier n'est en aucun cas sponsorisé, promu ou vendu par Solactive AG (le « Concédant de licence »), de la même façon que le Concédant de licence n'offre aucune garantie implicite ou explicite quant aux conséquences de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque déposée de l'Indice ou du niveau de l'Indice, et ce quelle que soit la période ou méthode concernée. L'Indice est calculé et publié par le Concédant de licence. Le Concédant de licence met tout en œuvre afin de s'assurer que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations envers l'Émetteur, le Concédant de licence n'a aucune obligation de signaler les erreurs concernant l'Indice à des parties tierces et notamment aux investisseurs et/ou aux intermédiaires financiers sur ledit instrument financier. Ni la publication de l'Indice par le Concédant de licence ni l'octroi de la licence de l'Indice ou de la marque déposée de l'Indice, avec pour objectif son utilisation dans le cadre d'un instrument financier, ne constituent une recommandation du Concédant de licence à investir dans ledit instrument financier, de même que cela ne représente en aucune façon une garantie ou une opinion du Concédant de licence au sujet d'un investissement quelconque sur ledit instrument financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>. Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987
Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
1 000 395 971,25 euros au 23 septembre 2024
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_01YSGB
Société Générale est un établissement de
crédit de droit français agréé par l'ACPR



Solvest



**SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE**